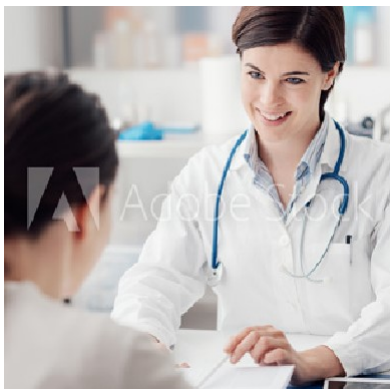




Procès-verbal

Conseil d'Administration



Procès-verbal

Réunion 16/05/2023



Par Benjamin GUILBAUD, Coordinateur CPTS





Procès-verbal Conseil d'Administration CPTS

Le 16/05/2023 de 20h00 à 22h30

Sont présents :

Armelle PELLETIER, Psychomotricienne - membre CA
Cédric AUBERT, Masseuse-Kinésithérapeute - Trésorier
Céline GEORGES, Infirmière - membre CA
Dominique DUBOIS, Médecin généraliste - membre CA
Elodie TENAILLEAU, Infirmière - membre CA
Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, Médecin généraliste - Présidente
Fabienne FERRE, Pharmacienne - membre CA
Isabelle BRIEAU, Pharmacienne - membre CA
Isabelle GUIGNARD, Orthophoniste - Vice-Présidente (visioconférence)
Jérôme BARRAUD, Pharmacien - membre CA
Sarah FORTANNIER, Infirmière - Secrétaire
Elisabeth BOUTEILLER, Adjointe administrative et communication
Benjamin GUILBAUD, Coordinateur

Sont excusés :

Stéphanie MENDES, Biologiste - membre CA
Nicolas PLAUD, Infirmier - membre CA
Philippe COLLEN, Médecin généraliste - membre CA

Ordre du jour

1. Actualité CPTS	3
2. Organisation Assemblée Générale	6
3. Nomination d'un Commissaire aux comptes	6
4. Gestion de crise	7
5. Inter-CPTS Pays de la Loire	8
6. URPS Chirurgiens-Dentistes : invitation à des actions communes	8
7. Organisation d'une conférence handicap autisme sur le territoire	9
Annexes	10

1. Actualité CPTS

1.1. Groupe de travail santé de l'enfant

Référentes : Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, Isabelle GUIGNARD, Armelle PELLETIER



LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS D'APPUI À LA SCOLARISATION QUEL PLAN ET POUR QUI ?

En cas de difficultés scolaires

**Programme Personnalisé
de Réussite Educative (PPRE)**



Par l'équipe pédagogique

Pour apprentissages ciblés et
évaluation des progrès

En cas de troubles de l'apprentissage

**Le Plan d'Accompagnement
Personnalisé (PAP)**



Par le médecin scolaire

Pour aménagements et
adaptations pédagogiques

En cas de handicap

**Projet Personnalisé
de Scolarisation (PPS)**



Par l'établissement scolaire, via
l'outil GEVA-sco, qui transmet à
la MDPH

Pour besoins de matériels
pédagogiques adaptés,
accompagnement (AESH),
aménagement des
enseignements

En cas de maladie chronique
(asthme, diabète, troubles psychiques, etc.)

**Protocole d'Accueil
Individualisé (PAI)**



Par le médecin traitant ou le
médecin scolaire

Pour faciliter l'accueil à
l'école, préciser le rôle de
chacun et la conduite à tenir
en cas d'urgence, des
aménagements si nécessaire



SECTEURS
D'INTERVENTIONS
-
MEDECINE SCOLAIRE

Docteur Madeleine BARBEREAU
Docteur Marie MESGOUÉZ
02.40.54.02.04
cms.clisson@ac-nantes.fr

Docteur Geneviève GOMEZ
02.51.46.31.33
cms.montaigu@ac-nantes.fr

CPTS Terres de Montaigu
1 rue René Descartes - Boufféré
85600 MONTAIGU-VENDEE
contact@cpts-terresdemontaigu.fr
06.34.16.06.14
cpts-terresdemontaigu.fr

Docteur Stéphanie LOGEIS
(St Denis la Chevasse, Chauché, la Rabatelière)
Docteur Dominique ROCHAS
(la Copechagnière)
02.51.24.17.10
cms.scolaire@ac-nantes.fr

Docteur Isabelle RETAILLEAU
02.51.66.84.11
cms.lesherbiers@ac-nantes.fr

Prochaine réunion CPTS, Médecine scolaire, MDPH le mardi 13 juin 2023

1.2. Signature de la convention SAS

Référente : Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU

Lancement officiel du Service d'Accès aux Soins depuis le jeudi 27 Avril 2023

Dr Ulysse FUSEAU, mandaté par la Présidente de la CPTS Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, représentait la CPTS Terres de Montaigu pour la signature de la convention SAS 85 et son lancement officiel.



1.3. Convention de partenariat Hôpital de proximité / CPTS Terres de Montaigu

Référente CA : Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU

Le CHD Vendée Site de Montaigu est labellisé « hôpital de proximité » depuis 2022.

Label « Hôpital de proximité » = loi d'organisation et de transformation du système de santé (2016)

Les missions des hôpitaux de proximité constituent le premier niveau de la gradation des soins hospitaliers. Ainsi, ces établissements exercent des missions communes avec d'autres acteurs de leurs territoires : appui aux professionnels du premier recours (médecins, infirmiers, kinés...), maintien à domicile en lien avec les médecins traitants, prévention, continuité des soins. Les hôpitaux de proximité ont également un périmètre en propre avec : des activités obligatoires : médecine, consultations de spécialités complémentaires à l'offre libérale disponible, accès à des plateaux techniques, des activités optionnelles : médecine d'urgence, centres périnataux de proximité, soins de suite et de réadaptation (SSR), soins palliatifs...

Un modèle de financement adapté

Les nouvelles missions des hôpitaux de proximité ainsi que leur fonctionnement au quotidien sont confortés par un financement sécurisé :

- d'une part, leur activité de médecine bénéficie d'une garantie pluriannuelle de financement pour détendre la contrainte de la seule tarification à l'activité
- d'autre part, leurs projets renforçant l'accès aux soins seront accompagnés par la création d'une dotation de responsabilité territoriale.

Une convention pour formaliser les coopérations existantes et à venir

Les coopérations existantes :

- Maison Médicale de Garde dans les locaux du CHD (à proximité des urgences)
- Fiche de sortie d'hospitalisation depuis 2018 (projet créateur de la CPTS)
- Concertations et coordination entre CHD Site de Montaigu et les professionnels de santé libéraux (Centre périnatal de proximité, service cardiologie, service des urgences)
- Réunion annuelle entre les médecins généralistes et médecins de l'hôpital (présentation, interconnaissance, convivialité)
- Vaccination COVID-19
- Téléphone MAO (entrées directes service de médecine)
- Annuaire des services médicaux et paramédicaux & des consultations externes adressé au trimestre (n° de téléphone, jours de consultation)

Les projets à développer :

- Equipe mobile gériatrique extra-hospitalière
- Centre de consultation SASPAS pour les patients sans médecin traitant
- Coordination entre les services de l'hôpital et les IDEL pour harmoniser les prescriptions
- Réflexion pour un nouveau local pour la maison médicale de garde

1.4. Médecins de Legé

Suite des échanges au cabinet médical le vendredi 14 avril 2023

Demande reçue le 15 mars : 4 médecins et 2 collaborateurs installés à Legé (44) souhaitent rejoindre la CPTS Terres de Montaigu. Autres adhérents de cette commune : Diététicienne et Sage-femmes.

Projet « CPTS Grand-lieu » en cours de création. Refus des médecins Legé d'intégrer cette future CPTS.

Suite à la réunion du 14 avril avec les médecins de Legé, ces derniers ont tous adhéré à la CPTS Terres de Montaigu. Leurs motivations :

- Bénéficier de l'accès au CHD Site de Montaigu et donc CHD Vendée à la Roche sur Yon
- Liens existants avec les médecins de Rocheservière

La commune de Legé devrait être rattachée au secteur de garde des pharmaciens de notre territoire.

A suivre :

- Faut-il « annexer » la commune de Legé à notre territoire d'action ? En attente de l'ARS...

2. Organisation Assemblée Générale

Cf annexe « rapport d'activité_version de travail »

📅 MARDI 6 JUIN 2023 à 20h00

📍 Salle des Douves, Place de l'Hôtel de Ville, Montaigu

Au programme :

1/ Accueil autour d'un buffet salé

2/ Ouverture de l'Assemblée Générale réalisée par la Fabrique à Impros

- Rapport moral (Emmanuelle)
- Rapport d'activité (Référénts des projets)
- Rapport financier (Cédric)

3/ Clôture de l'Assemblée Générale avec la Fabrique à Impros

4/ Moment de convivialité autour d'un buffet sucré

Benjamin enverra aux référents des projets, une semaine avant l'AG, une note de synthèse des projets pour aider la présentatin des actions. Chaque prise de parole pour le rapport d'activité devra être courte, environ 2 ou 3 minutes par présentation.

Fabrique à impros : restitution de nos travaux de manière humoristique

Buffet préparé par l'ESATCO Vendée site de la Guyonnière

Avis CA : vote à l'unanimité pour cet ordre du jour et validation du rapport d'activité en cours de rédaction.

3. Nomination d'un Commissaire aux comptes

Référente CA : Cédric AUBERT

Cf annexe « présentation cabinet RSM »

Quid qualification de nos revenus : subventions ou concours publics ?

Avis expert-comptable : les sommes perçues dans le cadre des ACI sont régies par l'arrêté du 21 Août 2019 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des CPTS signé le 20 juin 2019 sont des concours publics et ne répondent pas à la définition des subventions. Aussi, le seuil de 153 000 € n'est pas applicable en l'espèce à votre CPTS.

Décision CA 04/04/2023 : nommer un commissaire aux comptes, que ce soit une obligation légale ou non

Devis cabinet RSM : partenaire habituel de notre expert comptable (CerFrance)

Mission d'audit = 2 000€ HT pour une intervention sur les comptes 2023 (2 à 3 jours de travail par an)

Avis CA : vote à l'unanimité pour une lettre de mission avec le cabinet RSM.

4. Gestion de crise

Référent CA : A définir

Cf annexe « proposition cadre d'intervention »

6 Grands types de situations :

- Accueil massif de victimes (AMAVI) : accident, attentat, etc. Activité essentiellement hospitalière.
- Urgence médico-psychologique (UMP) : évènement traumatique affectant un groupe de personnes
- Epidémie, événement climatique environnemental (EPI-CLIM) : forte mobilisation ambulatoire
- Risque émergent et biologique (REB) : prise en charge d'abord spécialisée mais évolution ambulatoire
- Nucléaire, radiologique, chimique (NRC) : prise en charge d'abord spécialisée mais évolution ambulatoire
- Altération de l'offre de soin : déstabilisation du fonctionnement ordinaire du système de soins

Le calendrier

1/ mai-juin 2023 : la CPTS s'engage dans la démarche autour de la question : « *En quoi la CPTS est-elle pertinente sur le territoire en matière de gestion de crise ?* »

- identification de référent gestion de crise
- appropriation des référentiels techniques (formations)
- identification des experts relais
- amorce d'un réseau de professionnels de proximité
- analyse de l'écosystème : les risques spécifiques du territoire, les établissements de proximité
- analyse des compétences, moyens disponibles dans la CPTS
- identification des besoins du territoire sur lesquels la CPTS peut s'engager

2/ septembre- octobre 2023 : lancement d'un groupe de travail « gestion de crise » par la CPTS Terres de Montaigu

3/ mai- juin 2024 : la CPTS adresse son plan de gestion de crise, avec les activités indispensables et les activités optionnelles sur lesquelles la CPTS est pertinente sur le territoire

Avis CA : vote à l'unanimité pour le cadre d'intervention proposé par l'ARS

5. Inter-CPTS Pays de la Loire

Référent CA : Isabelle GUIGNARD

Un sondage visant à recueillir le positionnement de chacune des CPTS de la région quant à la forme de la structuration juridique de l'Inter CPTS PDL a été envoyé il y a quelques semaines.

Au total, 18 CPTS répondantes sur 29

Une légère tendance se dégage en faveur de la création d'une association pour l'Inter CPTS PDL. Toutefois, plusieurs CPTS n'ont pas souhaité du tout compléter ce questionnaire et d'autres ont répondu aux 2 ou 3 options proposées à la fois.

Ainsi, les référents de ce sujet proposent une réunion plénière en visioconférence, le mardi 27 juin prochain à 20h30 afin d'échanger sur le sujet et délibérer sur la structuration finale de l'Inter CPTS PDL par un vote officiel des CPTS présentes.

Les modalités de votes proposées seront les suivantes :

4 propositions à partir desquelles chaque CPTS se prononcera :

- Constitution en association,
- Constitution en collectif,
- Rester sur l'organisation actuelle,
- Aucune structuration.

Avis CA : Isabelle GUIGNARD représentera la CPTS si elle est disponible le 27 juin 2023. Vote en faveur de la constitution en collectif, solution plus souple, à l'instar de ce qui fait à l'échelle départementale. A revoir au prochain CA.

6. URPS Chirugiens-Dentistes : invitation à des actions communes

L'URPS Chirugiens-Dentistes porte une action de communication sur le rôle et la place de la médecine bucco-dentaire au sein des exercices coordonnés.

L'objectif ? Informer sur le métier de chirurgien-dentiste, la pratique de la médecine bucco-dentaire et ses interactions avec les autres professions de santé.

D'une durée d'1h30, ce temps est animé par un chirurgien-dentiste (de notre territoire ou de l'URPS) et se veut être un moment de convivialité interprofessionnel.

Cette action pourrait-elle nous intéresser et se mettre en place sur le territoire ?

Avis CA : vote pour l'organisation d'un évènement pluriprofessionnel sur notre territoire avec l'URPS Chirugiens-Dentistes + dentiste(s) de notre territoire si possible.

7. Organisation d'une conférence handicap autisme sur le territoire

Proposition de l'association co-sensoriel (Saint-Georges-de-Montaigu)

Pas de date de fixée pour le moment mais souhait de réaliser cette conférence au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Contenu

- Témoignages de jeunes autistes, centrés sur leur quotidien
- Témoignages des aidants sur leur vécu
- Echanges autour du répit

Les intervenants seraient des adhérents de leur association.

Conférence en soirée, à destination des personnes autistes, de leur famille, des professionnels de santé

Pas de lieu déterminé à ce jour mais souhaite la réaliser sur le secteur de Montaigu-Vendée

Demande Co-sensosiel : souhaitons-nous participer à l'organisation de cette conférence ?

Si oui, de quelle manière ?

Communication ?

Logistique ?

Avis CA : Souhait à l'unanimité d'avoir une présentation de co-sensoriel devant le CA avant de s'engager dans le co-portage d'une conférence.

Prochain CA : lundi 26 juin à partir de 20h00 (début 20h15)

Annexes

1. Feuille d'émargement



CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 15 MAI 2023 à 20h00

22 h 30

Mon Espace Services – Montaigu-Vendée

Nom-Prénom	Profession Commune d'exercice	Signature
AUBERT Cédric	MKDE Saint Philbert de Bouaine	
BARRAUD Jérôme	Pharmacien Les Brouzils	
BRIEAU Isabelle	Pharmacie Boufféré	
COLLEN Philippe	Médecin Généraliste Saint Philbert de Bouaine	
DUBOIS Dominique	Médecin Généraliste Montaigu	
FERRE Fabienne	Pharmacien Saint Fulgent	
FORTANNIER Sarah	IDE L'Herbergement	
GEORGES Céline	IDE L'Herbergement	
GUIGNARD Isabelle	Orthophoniste Montaigu	
MENDES Stéphanie	Biologiste Montaigu	Excusée, astreinte
PELLETIER Armelle	Psychomotricienne La Guyonnière	
PLAUD Nicolas	IDE Chavagnes en Paillers	
TENAILLEAU Elodie	IDE Saint Hilaire de Loulay	
VALAIS-JOYEAU Emmanuelle	Médecin Généraliste La Guyonnière	
GUILBAUD Benjamin	Coordinateur	
BOUTEILLER Elisabeth	Adjointe Administrative et Communication	Excusée, congés

Rapport d'Activité 2022



La CPTS Terres de Montaigu présente
son rapport d'activité 2022.

Il témoigne de l'implication au quotidien des
administrateurs et des salariés, des
professionnels de santé et partenaires adhérents.





2022 en un coup d'oeil _____	4-5
Rapport moral _____	6-7
Un Conseil d'Administration pluriprofessionnel _____	8
Une équipe salariée _____	9

NOS ACTIONS EN 2022

Offre de Soins _____	11
Accès à un Médecin Traitant _____	11
Les Soins Non Programmés _____	12-13
Les Transports Sanitaires et Solidaires _____	14
Parcours des personnes atteintes de troubles de l'apprentissage _____	15
Parcours Santé Mentale _____	16
Parcours Personnes Agées _____	16
Communication Ville-Hôpital _____	16
Prévention _____	17
Accompagnement des Professionnels de Santé _____	18-19

PERSPECTIVES 2023-2024

Nouvelle mission socle " La Gestion de Crise" _____	21
Accès aux Soins _____	22
Parcours et Filières de Soins _____	23-24
Prévention _____	25
Accompagnement des Professionnels de Santé _____	26

Tout au long de l'année, retrouvez la CPTS sur...

2022

en un Coup d'Œil



156 Adhérents



141

Collège A
(Professionnels de Santé)

3

Collège B
(MSP, ESP-CLAP, Centre de Soins)

12

Collège C
(Partenaires)

Informations



SITE INTERNET

www.cpts-terresdemontaignu.fr

Depuis janvier 2022 :

- > Environ 1300 utilisateurs
- > 7000 pages vues



NEWSLETTER

- > 1 newsletter chaque mois pour fluidifier la communication et rendre compte des actions
- > 570 destinataires
- > Plus de 40 % de taux d'ouverture en moyenne



RESEAUX SOCIAUX

Lindekin

- > 700 vues de page
- > 569 abonnés



Facebook

- > 61 publications
- > 29 000 vues
- > 357 mentions "j'aime"



RAPPORT MORAL

Un regroupement de Professionnels de Santé d'un même territoire

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé territorial pour répondre à des problématiques communes :

- Accès aux soins et à la prévention;
- Parcours et filières de soins;
- Réponses aux crises.

Un acteur stratégique local

Concernant notre CPTS Terres de Montaigu, 4 ans après sa création, elle est désormais un véritable acteur stratégique en santé sur le territoire. Il est donc important que chacun d'entre nous ait voix au chapitre en adhérent à la CPTS. La question de notre représentation est réelle. Nous pesons dans les discussions et nos propositions sont entendues au niveau territorial et plus encore. Adhérer à la CPTS, c'est participer aux actions stratégiques territoriales en santé, localement évidemment mais aussi à l'échelle départementale, par exemple pour le service d'accès aux soins auquel la CPTS est signataire au côté des 6 autres CPTS de Vendée, de l'Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des Soins (ADOPS) et du CHD Vendée.

Si les CPTS sont promues par la Ministère de la Santé et de la Prévention, notamment à travers le plan de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 », le dispositif est avant tout à la main des professionnels de santé volontaires et engagés pour le territoire. Notre CPTS reste un organe de liberté et d'adaptabilité afin de répondre au mieux aux réels besoins locaux. La pertinence des réponses apportées aux problématiques du terrain et les liens interprofessionnels créés sont, à notre sens, le meilleur argument pour susciter l'adhésion des professionnels de santé. La libre adhésion aux CPTS et la réalisation d'actions concrètes pour la population de notre territoire sont les meilleurs moyens d'encourager les professionnels de santé à rejoindre nos collectifs pluriprofessionnels respectueux les uns des autres et engagés pour l'intérêt général.

Une intelligence collective motrice des actions innovantes

En 2022, bon nombre de nos actions concernent l'accès aux soins et plus particulièrement l'accès au médecin traitant. En effet, le nombre de patients sans médecin traitant déclaré augmente sur notre territoire, concernant plus de 10% de la population en 2022. Cette tendance ne devrait pas s'améliorer en raison de la mauvaise conjoncture de la démographie médicale pour les dix prochaines années. Les médecins ne sont pas les seuls concernés. Les orthophonistes, les masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes sont aussi en moyenne insuffisants pour répondre à l'ensemble de la demande, expliquant les longs délais d'attente pour un rendez-vous.

Faire plus avec moins de professionnels de santé semble être une équation insolvable. Alors, comment faire ? Faut-il abandonner toutes recherches de solutions ? Peut-on réellement optimiser la répartition des tâches ? Si la CPTS ne peut pas être le couteau suisse du système de santé, nous sommes persuadés que nous pouvons proposer des organisations innovantes à la population de notre territoire pour tenter d'apporter des solutions à certains problèmes d'accès aux soins.

En 2022, nous avons travaillé sur plusieurs actions comme les soins non programmés pour les patients sans médecin traitant ou bien l'accompagnement des personnes à la recherche de médecin traitant. Ces dynamiques sont le fruit d'une intelligence collective entre professionnels de santé, collectivités territoriales et instances sanitaires. Notre but n'est pas de résoudre tous les problèmes mais de permettre au plus grand nombre, et surtout aux personnes les plus fragiles, de ne pas renoncer aux soins malgré cette période tumultueuse. Enfin, notre méthode de travail avec nos adhérents est la concertation pour valider nos actions stratégiques. Cet espace de communication offre un environnement de travail attractif pour toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager au service de la population.

**Docteur Emmanuelle VALAIS-JOYEAU,
Présidente de la CPTS Terres de Montaigne**

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION PLURIPROFESSIONNEL

Le Conseil d'Administration de la CPTS Terres de Montaigu est pluriprofessionnel.
Il est composé de 14 membres.

L'association est donc représentée par 7 professions de santé différentes.



Dr VALAIS-JOYEAU
Présidente
Médecin Généraliste
La Guyonnière



Isabelle GUIGNARD
Vice-Présidente
Orthophoniste
Montaigu



Cédric AUBERT
Trésorier
Kinésithérapeute
St Philbert de Bouaine



Sarah FORTANNIER
Secrétaire
Infirmière Libérale
l'Herbergement



Dr COLLEN
Membre
Médecin Généraliste
St Philbert de Bouaine



Dr DUBOIS
Membre
Médecin Généraliste
Montaigu



Stéphanie MENDES
Membre
Biologiste
Montaigu



Isabelle BRIEAU
Membre
Pharmacien
Boufféré



Jérôme BARRAUD
Membre
Pharmacien
Les Brouzils



Fabienne FERRE
Membre
Pharmacien
Saint Fulgent



Elodie TENAILLEAU
Membre
Infirmière Libérale
St Hilaire de Loulay



Céline GEORGES
Membre
Infirmière Libérale
l'Herbergement



Nicolas PLAUD
Membre
Infirmier Libéral
Chavagnes en Pailleurs



Armele PELLETIER
Membre
Psychomotricienne
La Guyonnière

UNE EQUIPE SALARIEE

L'équipe salariée a en charge l'animation, la coordination et la mise en oeuvre des projets définies par le Conseil d'Administration.



Benjamin GUILBAUD
Coordinateur



Elisabeth BOUTEILLER
Adjointe Administrative et
Communication

NOS ACTIONS EN 2022



01 Offre de Soins

➤ **Annuaire des Professionnels de Santé actualisé**

➤ **Renseignements à l'installation**

Réunions avec les professionnels de santé ayant un projet d'installation : présentation de l'offre de soins, des besoins, opportunités et mise en relation avec les professionnels installés

➤ **Promotion de l'Assistant Médical**

Rédaction d'une note de synthèse sur ce nouveau métier, organisation d'un retour d'expériences

02 Accès au Médecin Traitant

➤ **Définir la méthodologie d'orientation des patients prioritaires (ALD, > 70 ans) sans médecin traitant vers un médecin traitant**

➤ **Communiquer auprès des adhérents et partenaires sur le parcours développé permettant de faciliter l'accès à un médecin traitant**



Zoom sur le dispositif " À la recherche d'un Médecin Traitant "

Contexte :

- 12% de la population adulte du territoire sans médecin traitant
- 7 300 patients sans médecin traitant (sur 60 000)
- Pour comparaison : 11,7% en Vendée et 11,9% en France
- Une offre de soins médicale hétérogène sur le territoire de CPTS Terres de Montaigne

Objectifs :

- Accompagner la recherche d'un médecin traitant
- Priorité pour les personnes en ALD, > 70 ans
- Toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente sont recontactées

Plus de 300 sollicitations en 2022 et déjà 180 en 2023

Les habitants doivent toujours solliciter le cabinet de leur commune lorsqu'ils recherchent un médecin traitant

Si le cabinet refuse la demande, les habitants peuvent contacter la CPTS :

- Via notre formulaire de contact : <https://www.cpts-terresdemontaigne.fr/nous-contacter/>
- Via notre adresse mail : contact@cpts-terresdemontaigne.fr
- Par téléphone : 06 10 25 99 68

Analyse de la demande par la CPTS et coordination avec les cabinets via un document Excel partagé

03 Les Soins Non Programmés

- Participer aux réflexions extraterritoriales sur la régulation des soins non programmés
- Mise en place effective d'une organisation de prise en charge des Soins non Programmés pour les patients sans médecin traitant



Zoom sur le dispositif "des Soins non Programmés régulés"



Problème médical aigu relevant du premier recours (et non des urgences) nécessitant un rendez-vous médical dans les 24 heures.

Contexte :

- Une démographie médicale en tension
- Généralisation du service d'accès aux soins (SAS) à l'échelle nationale = permet d'accéder à un professionnel de santé à toute heure et à distance
- Accroissement de la population / Augmentation des personnes sans médecin généraliste traitant
- Un recours parfois inadapté au service des urgences

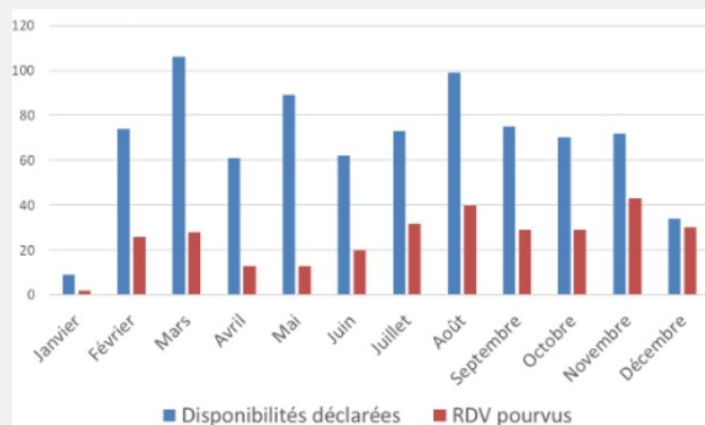
Mise en place d'une organisation territoriale solidaire :

Pour les patients sans médecin traitant, hors résidence, dont le médecin traitant est indisponible Mise à disposition de créneaux de consultation par 23 médecins engagés auprès de la régulation départementale (116-117) via un agenda partagé

Offre de créneaux de soins non programmés par les médecins volontaires de la CPTS en 2022

2022				
Mois	Disponibilités déclarées	RDV pourvus	Solde	Solde %
Janvier	9	2	7	22%
Février	74	26	48	35%
Mars	106	28	78	26%
Avril	61	13	48	21%
Mai	89	13	76	15%
Juin	62	20	42	32%
Juillet	73	32	41	44%
Août	99	40	59	40%
Septembre	75	29	46	39%
Octobre	70	29	41	41%
Novembre	72	43	29	60%
Décembre	34	30	4	88%
TOTAL	824	305	519	37%

Jour	disponibilités déclarées	Pourcentage
lundi	157	19%
mardi	110	13%
mercredi	177	21%
jeudi	242	29%
vendredi	105	13%
samedi	33	4%
TOTAL	824	1



Profil type des patients en 2022

Territoire CPTS		
	Nombre	Pourcentage
CPTS Terres de Montaigne	104	48%
Hors CPTS TdM	112	52%
TOTAL	216	100%

Situation médicale		
	Nombre	Pourcentage
Patient sans médecin traitant	93	44%
Patient hors résidence	26	12%
Médecin traitant indisponible	89	43%
Autre	1	0%
TOTAL	209	100%

Motif ou diagnostic		
	Nombre	Pourcentage
Traumatisme	19	7%
Douleurs musculaires/articulaires/osseuses (sans trauma)	44	16%
Douleurs abdominales	25	9%
Cardiopulmonaire	16	6%
Infectieux	118	43%
Santé Mentale	10	4%
Grossesse	1	0%
Certificat médical	4	1%
Renouvellement ordonnance	4	1%
Autre	23	8%
Non rempli	11	4%
TOTAL	275	100%

Devenir		
	Nombre	Pourcentage*
Traitement	180	71%
Réévaluation	15	6%
Examens complémentaires	33	13%
Avis spécialisé	14	6%
Réorientation urgences	11	4%
Total	253	

04 Les Transports Sanitaires & Solidaires

- Recenser les besoins de transport pour lesquels il n'y a pas de solution et présentation du rapport aux instances sanitaires
- Elaboration d'une cartographie de l'offre de soins sanitaire et solidaire

La mobilité est un enjeu majeur de notre territoire. Dans le champ de la santé, nombre de patients ne trouvent pas de solution pour aller consulter chez un professionnel de santé libéral ou bien en établissement.



Zoom sur les cartes de l'offre de transports sanitaires et solidaires



Les Transports Sanitaires



Ambulances - VSL & Taxis sanitaires

- AMBULANCES MARTIN (Montaigu-Vendée) 0 4 6
- AMBULANCES JUSSEU (Montaigu-Vendée) 0 4 6
- AMBULANCES LES CHARVETTES (Les Écluses - près de Montaigu - CPTS) 0 8 25 25
- AMBULANCES MOUCHAMPADES (Mouchamps - près de Montaigu - CPTS) 0 8 25 25



Taxis Sanitaires & VSL

- ANGÉLIQUE TAXI (ITINÉRAIRE RECOMMANDÉ ÉTOILE SAPHIR) La Vallée de Montaigu - Les Landes Océaniques 3
- ALEXIA TAXI (Itinéraire) 4
- POTIER-PATY (Montaigu-Vendée) 1
- TAXI MARIE et BOGAGE (Saint-Fulgent) 5
- TAXI LOULATSIEN (Saint-Fulgent - des Landes) 4
- JOLY TAXI (Vendée) 1 (exclusivement la route de Montaigu - Saint-Fulgent)
- TAXI DIGNYSEN (Saint-Denis-la-Chézeau) 1
- TAXI EUSE ERIC (Mouchamps - près de Montaigu - CPTS) 1 (départ, mais c'est Montaigu - Bouaye - Bouaye - Montaigu)

- 1 nombre de VSL
- 1 nombre de taxis sanitaires
- 2 nombre d'ambulances



Les Transports Solidaires

Association "Maison d'Échange Solidaire" (MÉS)
Nouveau des Associations "Pays des Roches"
19 Avenue Yvette-Marcel
49100 Montaigu - Vendée
02.51.42.51.11
www.maisondechangelocal.fr

Association
Les Roues d'Écoute du Vignoble
01.83.40.60.70
La Planche : 04.64.44.97.04
Villeneuve : 06.94.18.30.51

Saint-Denis-la-Chézeau
02.51.42.51.11
Contacter la mairie :

Contacter le CCAS :
Saint-Fulgent de Luy : 02.51.42.51.11
La Seignière de Montaigu :
02.51.42.51.11 ou 02.51.42.51.11
Michelle CHAMPAIN : 02.51.42.51.11
Cugand : 02.51.42.51.11
La Bruffière - Familles Rurales
02.51.42.51.11
Monique BOUTET : 02.51.42.51.11
Claude et Joël FINEAU : 02.51.42.51.11
Jacques et Marie-Anne PETIT : 02.51.42.51.11
Gilles RAMBAUD : 02.51.42.51.11
Françoise AUDIAT : 02.51.42.51.11
L'Herbergement : 02.51.42.51.11
Montevend : 02.51.42.51.11
Bohesseville : 02.51.42.51.11
Treize Septiers : 02.51.42.51.11

Association Solidarité Transports
pour les personnes de grande vieillesse
Contacter la mairie de votre domicile :
Chauvigné : 02.51.42.51.11
Chavagnes en Poitou : 02.51.42.51.11
La Chapelle-aux-Frères : 02.51.42.51.11
La Rabatelière : 02.51.42.51.11
Les Brailles : 02.51.42.51.11
Saint-André-Goule-Frôie : 02.51.42.51.11
Saint-Fulgent : 02.51.42.51.11

① Inscription ② Réserve

05 Parcours des personnes atteintes de troubles de l'apprentissage

- **Construire une grille de repérage sur les signes d'alerte du développement pour aider à la prescription médicale**



Zoom sur les fleurs de repérage

Le parcours de soins des enfants, du repérage à la prise charge, atteints de divers troubles du développement nécessite une véritable coordination entre professionnels de santé.

Objectif:

Elaborer une grille des repères pour les signes d'alerte du développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans puis de 7 à 15 ans

Exemples: les fleurs à jour

Travaux toujours en cours jusqu'à l'été 2023.

06 Parcours Santé Mentale



- **Réunion de coordination avec le CMP Adultes** (suivi alterné entre médecin traitant et psychiatre)
- **Soirée Santé Mentale** : Présentation et Organisation de la Psychiatrie Adultes
- **Améliorer la communication entre le CMP Adultes Gaston Chaissac et les professionnels de santé**



07 Parcours Personnes Agées



TERRES DE MONTAIGU
Communauté d'agglomération

- **Participation à l'élaboration de l'Equipe Mobile Gériatrique avec le CHD Vendée Site de Montaigu**
- **Participation à la réponse à l'appel à projet d'un Centre de Ressources Territorial pour les Personnes Agées**

08 Communication Ville-Hôpital



- **Soirée Conviviale "Interconnaissance" entre Médecins Généralistes traitant et Médecins Spécialistes du CHD Vendée Site de Montaigu**



09 Prévention

- **Promotion du "Mois Sans Tabac"**
- **Formation des animateurs jeunesse sur les troubles du comportement alimentaire**
- **Co-organisation avec le Conseil Départemental d'une journée sport-santé à la Planche**



Zoom sur la Promotion du "Mois Sans Tabac"



Accompagnement des professionnels de santé :

Formation sur les prescriptions des substituts nicotiniques par la SRAE Addictologie.

Au programme :

- Être en mesure d'expliquer les trois dépendances au tabac
- Evaluer la dépendance physique à la nicotine
- Adapter les dosages et les formes galéniques des TNS
- Appliquer le droit de prescription
- Mise en pratique

Actions de prévention « aller-vers » dans les établissements scolaires :

Avec « Emile », bus prévention jeunesse de la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu au Lycée Léonard de Vinci, Jeanne d'Arc, MFR L'Herbergement

Objectif : approche ludique avec questions sous forme de quiz et échanges sur les consommations et pratiques des jeunes

Avec la MSA / ligue contre le cancer à la MFR de l'Herbergement et la MFR-IREO de Saint-Fulgent

Objectifs :

- Intervention dans les classes (escape game « tabac » par 1/2 groupe puis échange en classe entière)
- Formation des moniteurs = référents établissement
- Réintervention possible à distance sur demande de la structure

10 Accompagnement des Professionnels de Santé

- Répondre aux demandes d'information, d'orientation et de coordination des professionnels de santé et partenaires
- Aider au recrutement des professionnels de santé
- Organisation de soirées conviviales



Zoom sur les Offres d'Emploi

-> Aide au recrutement des professionnels de santé

CPTS Terres de Montaigu
Communauté professionnelle territoriale de santé

Date de publication : 26/09/2022

Médecin Généraliste

MSP Multisite Enosis
22 rue du Commerce
85660 Saint Philbert de Bouaine
www.msp-enosis.fr

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Enosis est organisée sur 4 communes : Saint Philbert de Bouaine, Rocheservière, Montréverd et l'Herbergement.

Saint Philbert de Bouaine : Commune de 3500 habitants, située à 25 kms de Nantes, 38 kms de la Roche Sur Yon et 50 kms des côtes vendéennes. Commune dynamique dotée de nombreux commerces, services et équipements sportifs.

Le pôle Santé regroupe : 3 médecins généralistes, 1 infirmière Asalée, 3 infirmières libérales, 3 kinésithérapeutes, 3 orthophonistes, 2 podologues, 1 secrétaire médicale. Bâtiment récent.

Patientèle relativement jeune.
Travail en collaboration avec l'EHPAD de la commune.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Terres de Montaigu, un exercice coordonné à l'échelle territoriale

- Accompagner les Professionnels de Santé
- Améliorer l'accès aux soins et à la prévention
- Favoriser les parcours patients
- Coordonner la gestion de crise

Un territoire dynamique :

- Situé entre Nantes, La Roche-Sur-Yon et Cholet
- Desservi par les autoroutes A83 et A87
- Desservi par les voies ferroviaires (Gares de Montaigu et l'Herbergement)

Recherche un **médecin généraliste dans le cadre d'un départ en retraite le 1er Avril 2023**

Tu organises ton planning

Logiciel : **Hellodoc**

Bureau, salle d'examen et salle d'attente dans un bâtiment moderne

Secrétaire médicale sur place tous les jours

Pour toutes informations complémentaires, N'hésitez pas à contacter :

Docteur CALLIGHER-SANDERS Daniela : 06.67.91.37.64
Nelly DURAND, secrétaire médicale de la MSP : 02.51.24.72.30

CPTS Terres de Montaigu
Communauté professionnelle territoriale de santé

Date de publication : 03/04/2023

Masseur-Kinésithérapeute

Recherche 1 à 2 collaborateurs suite à un départ en retraite

Cabinets de Kinésithérapie

18 Place des Arcades
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

1 Allée des Tilleuls
85140 CHAUCHE

Chavagnes en Pailliers & Chauce : 2 communes dynamiques, situées à 30 minutes de la Roche Sur Yon, 50 minutes de Cholet, Nantes et de la côte Vendéenne.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle Pass Santé Maines regroupe les professionnels de santé libéraux des communes de Chavagnes en Pailliers, les Brouzils et la Rabatelière (médecins généralistes, infirmiers, pharmacies, kinésithérapeutes, pédicures podologues, ostéopathes).

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Terres de Montaigu, un exercice coordonné à l'échelle territoriale

- Accompagner les Professionnels de Santé
- Améliorer l'accès aux soins et à la prévention
- Favoriser les parcours patients
- Coordonner la gestion de crise

Un territoire dynamique :

- Situé entre Nantes, La Roche-Sur-Yon et Cholet
- Desservi par les autoroutes A83 et A87
- Desservi par les voies ferroviaires (Gares de Montaigu et l'Herbergement)

Recherche 1 à 2 **masseurs-kinésithérapeutes** suite à un départ en retraite

Logiciel : **Dr Sante**

- Travail sur 2 cabinets avec plateau technique et 3 salles de soins dans chaque cabinet (LPG, presse, appareil d'uro)
- Prises en charge au cabinet, à domicile, en structures (EHPAD, Foyer Perce-Neige)
- Travail en exercice coordonné (MSP Pass Santé Maines), réunions indemnisées
- Emploi du temps sur 4 jours (modulable si besoin)

Pour toutes informations complémentaires, N'hésitez pas à contacter :

Fabienne REMAUD : 06.61.73.39.85

Zoom sur la soirée conviviale avec les chirurgiens-dentistes *-> Echanger sur les spécialités de chacun*

Le Mercredi 9 Novembre 2022, les chirurgiens-dentistes du territoire se sont retrouvés pour une soirée conviviale au Restaurant la Digue à Montaigu.

40 chirurgiens-dentistes exercent sur le territoire de la CPTS Terres de Montaigu, 24 ont répondu présents. Tous les cabinets étaient représentés.

Plusieurs thématiques ont été abordées : les outils dont chacun dispose dans son cabinet, devenir Maître de Stage Universitaire, l'organisation avec les EHPAD, les liens entre professionnels de santé.

Travaux à poursuivre :

- Développer des liens avec l'Université de Nantes et le nombre de terrains de stage dans les cabinets dentaires du territoire
- Actions en faveur de la santé bucco-dentaire vis-à-vis des résidents en EHPAD
- Accompagner le projet de Centre d'accueil des soins urgents (CHD Vendée à La Roche sur Yon) en lien avec le système de garde des chirurgiens-dentistes.



Zoom sur la Fresque du Climat

La Fresque du Climat encourage la diffusion rapide et à grande échelle d'une compréhension partagée des enjeux climatiques. L'objectif est de créer une discussion collective, sereine et positive sur les leviers d'action en tant que professionnels de la santé.

Pour aller plus loin : <https://fresqueduclimat.org/>

Pour calculer votre empreinte carbone : <https://nosgestesclimat.fr/>



PERSPECTIVES



2023-2024



Contexte national :

- Expérience de l'épidémie de COVID ; rôle actif des CPTS
- lien pertinent entre ville et hôpital
- idée d'élargir cette implication à la gestion de crise en général
- besoin de s'inscrire dans une trajectoire pluriannuelle

Les situations de crise sont de nature très diversifiée, et de plus en plus fréquentes. Dans la majorité des cas, la demande de soins augmente significativement avec le risque des déstabiliser un acteur majeur du système de santé (établissement, profession...)

La démarche :

« En quoi la CPTS est-elle pertinente sur le territoire en matière de gestion de crise ? »

- Identification de référents gestion de crise / experts relais
- Appropriation des référentiels techniques (formations)
- Analyse de l'écosystème : les risques spécifiques du territoire, les établissements de proximité
- Analyse des compétences, moyens disponibles dans la CPTS
- Identification des besoins du territoire sur lesquels la CPTS peut s'engager



La mission pour 2023 ; réaliser un diagnostic

1 -> La population couverte par la CPTS : communes, habitants, personnes dépendantes, enjeux de santé du territoire

2 -> La cartographie des menaces génériques et spécifiques du territoire : risques naturels, technologiques, événements, menaces spécifiques (SDACR)

3 -> La cartographie des ressources en santé du territoire : typologie et spécialités des établissements, des professionnels de ville (IDE, médecins, pharmaciens, laboratoires, psychologues...)

4 -> Gap analysis : écarts perceptibles entre menaces et ressources disponibles

5 -> Les ressources de la CPTS : spécialités des professionnels, quotités, locaux, équipements, possibilités de téléconsultation

6 -> Identification des champs d'intervention pertinents de la CPTS

02 Accès aux Soins

Offre de Soins

- **Coordonner des échanges avec les Etablissements de formation en soins pour créer des passerelles sur le territoire** (terrains de stage, accueil des nouveaux professionnels de santé...)
- **Parcours attentionné pour expérience avec les Professionnels de Santé** (par exemple : stage aide soignant ou IDE pour découvrir un terrain de stage en CDS, MSP, cabinets de groupe...)

Accès Médecin Traitant

- **Mise en place de vacation de suivi Médecin Généraliste à l'EHPAD de Saint Denis la Chevasse**
- **Réflexion sur un Centre de Consultations pour les patients sans médecin traitant**

Soins Non Programmés

- **Lancement du Service d'Accès aux Soins Vendéen**
- **Expérimentation d'une régulation en circuit courts par les Officines** (Boufféré, les Brouzils, Saint Denis la Chevasse)



03 Parcours et Filières de Soins

Parcours Insuffisance Cardiaque

- **Travailler sur l'amélioration du lien ville-hôpital**
- **Travailler sur l'amélioration de la prise en charge en ville** (par exemple : inciter les patients à la consultation IDEL, diététiciens...via une valorisation des actes)
- **Organiser une formation pour les infirmiers libéraux / infirmiers Asalée sur l'évaluation des signes cliniques** (par exemple : traitement médicamenteux et interventionnel, physiopathologie...)



Parcours de soins de l'Enfant

1-Coordination Médecine Scolaire / MDPH

- **Favoriser la coordination entre l'Education Nationale, la MDPH et les Professionnels de Santé Libéraux**

2-Filière Troubles du Neurodéveloppement

- **Poursuivre les travaux sur la grille de repérages pour les signes d'alerte du développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, puis de 7 à 15 ans**
- **Mettre en place un parcours de prise en charge des divers troubles du développement et du neurodéveloppement** via des réunions de coordination pluriprofessionnelles (RCP) à l'échelle du territoire de la CPTS



Parcours Santé Mentale



- **Mise en place d'une consultation alternée entre Médecins Généralistes volontaires et psychiatre sur 6 mois pour le patient**
- **Réflexion autour d'une intervention IDE psy + IDE libéraux dans les cabinets volontaires** pour éviter les hospitalisations
- **Poursuivre les réunions d'information en Santé Mentale** (par exemple : prise en charge des symptômes psychotraumatiques, dépressifs...)

Parcours Dermatologie

- **Formation théorique et pratique de Médecins Généralistes volontaires à la Dermatologie** pour ouvrir des consultations dédiées sur adressage des médecins du territoire
- **Achat et mise à disposition de dermatoscope**



Parcours Ville - Hôpital

- **Favoriser la communication entre les services des Etablissements de Soins et les Professionnels de Santé** (Fiche de liaison, prescription IDEL...)



04 Prévention

Addictions tabac & alcool



- **Organiser une formation sur les substituts nicotiniques / repérage précoce**
- **Organiser des opérations "aller-vers" les établissements scolaires**

Sport Santé



- **Elaborer et diffuser une pochette promotion de l'Activité Physique Adaptée à destination des Médecins Généralistes** en lien avec l'antenne de la Maison Sport-Santé à Montaigu-Vendée
- **Organiser des sessions d'information dans les cabinets sur la promotion de l'Activité Physique Adaptée** (en partenariat avec la SRAE Nutrition)

Promotion Dépistage des Cancers



- **Organiser une 1/2 journée prévention dédiée à la sensibilisation de la population sur le cancer du sein à Vieillevigne** avec plusieurs ateliers : autopalpation, APA (yoga, escrime), socio-esthétique, diététique, témoignages patients, dons de cheveux, présentation de prothèses capillaires
- **Promouvoir le dépistage du cancer colorectal** en accueillant le "colon tour" sur le territoire

Santé Environnementale



- **Organiser de nouveaux ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques** et discussion collective sur les leviers d'action en tant que professionnels de la santé

05 Accompagnement des Professionnels de Santé



Guichet d'Information

- Répondre aux demandes d'information, d'orientation et de coordination des professionnels de santé et partenaires du territoire



Communication

- Elaboration d'une newsletter mensuelle



Interconnaissance

- Favoriser un réseau pluriprofessionnel dynamique via des soirées conviviales thématiques



Formation

- Proposer des formations aux professionnels de santé (par exemple : premiers secours)



Tout au long de l'année, retrouvez la CPTS sur...



Nos Newsletters



Mensuelle, elles informent des dernières actions de la CPTS ainsi que les actualités des partenaires



Notre Site Internet



Retrouvez la boîte à outils, réservée aux adhérents, dans laquelle nous déposons tous nos supports et livrables



Notre page Facebook et Lindekin



Retrouvez et partagez l'intégralité de notre actualité

**Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
Terres de Montaigu**

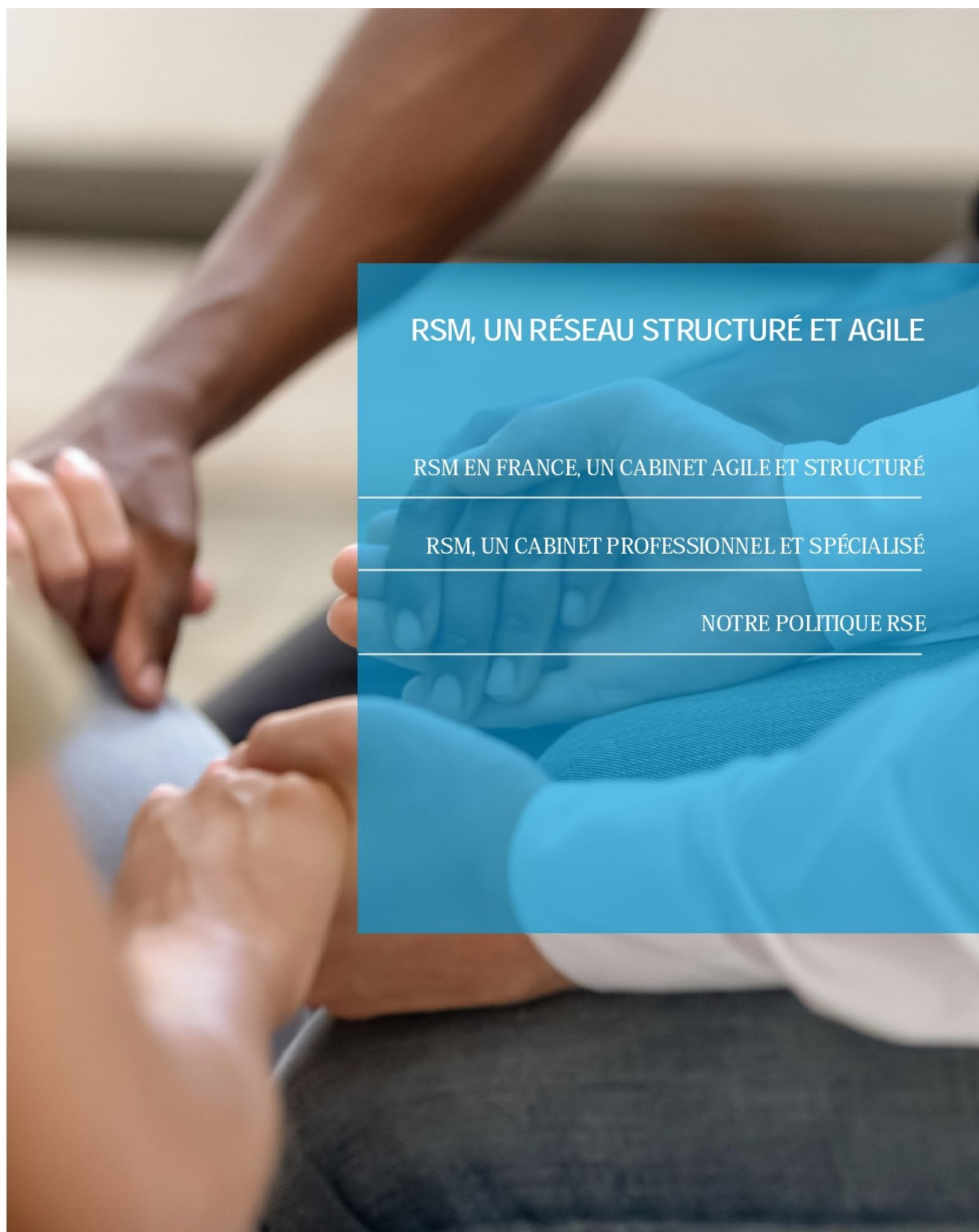
1 rue René Descartes - Boufféré

85600 Montaigu-Vendée

06.34.16.06.14

✉ contact@cpts-terresdemontaigu.fr





RSM, UN RÉSEAU STRUCTURÉ ET AGILE

RSM EN FRANCE, UN CABINET AGILE ET STRUCTURÉ

RSM, UN CABINET PROFESSIONNEL ET SPÉCIALISÉ

NOTRE POLITIQUE RSE

RSM EN FRANCE, UN CABINET AGILE ET STRUCTURÉ

RSM, UN MAILLAGE TERRITORIAL QUALITATIF EN FRANCE

RSM en France, avec un chiffre d'affaires de 125 M€ qui a doublé sur les quatre dernières années, est un réseau en mouvement continu.

RSM a fait le choix d'une présence ciblée dans les principaux pôles économiques français avec des bureaux structurés de plus de 100 personnes, leaders dans leur région.

RSM en France occupe la 10^{ème} place des firmes d'audit pluridisciplinaires.

UN ACTEUR RESPONSABLE

Partager une partie de ce que l'on reçoit, rapprocher les communautés, rendre accessible la culture, RSM est un acteur responsable, investi dans plusieurs actions à vocation sociale et sociétale.


125M€

 de CA
(2021)

16 bureaux
en France

1 250

 associés et
collaborateurs
en France


RSM OUEST


10

Associés

100

collaborateurs

11 M€

de CA (2021)

UN FORT ANCRAGE DANS L'OUEST

Implanté à Nantes, Laval et Rennes, RSM dans l'Ouest fait partie des cabinets de référence dans la région et accompagne déjà de nombreuses Entreprises de Taille Intermédiaire et/ou patrimoniales depuis plus de 50 ans mais aussi plusieurs associations.

Nos 1 500 clients exercent dans des secteurs variés. Le commissariat aux comptes représente 45% du chiffre d'affaires de la région. Nous comptons plus de 450 mandats de commissariat aux comptes.

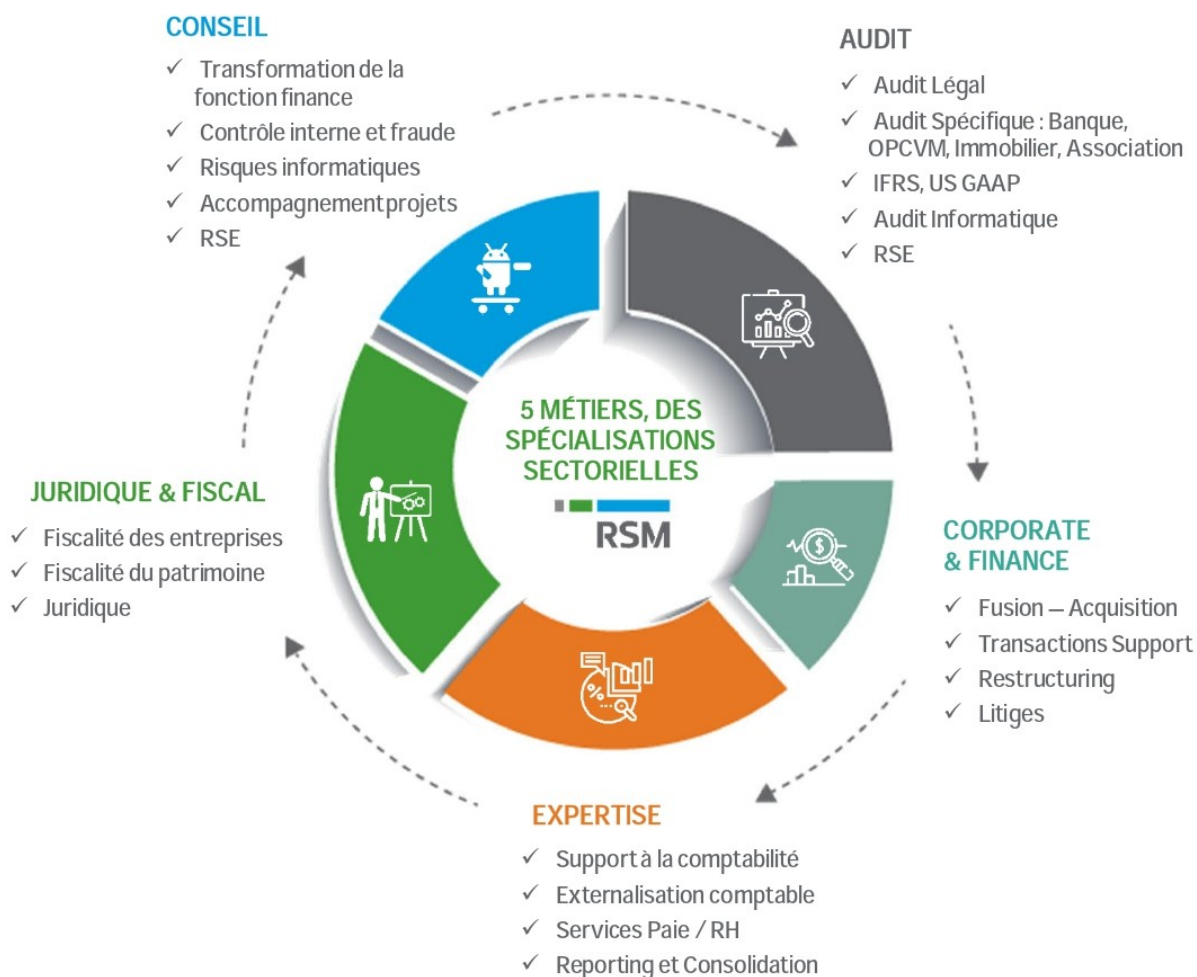
Le département Audit de RSM dans l'Ouest regroupe aujourd'hui environ 40 personnes.

NOS RÉFÉRENCES LOCALES



RSM, UN CABINET PROFESSIONNEL ET SPECIALISÉ

Le cabinet est organisé en 5 métiers, avec des équipes spécialisées autour de ces derniers, tout en étant en interaction régulière entre elles pour acquérir de nouvelles connaissances et compétences.



”

Nous considérons que l'équipe d'audit doit être le regroupement de compétences mises au service de votre association.

L'équipe d'audit saura se concentrer sur l'essentiel et comprendre vos problématiques de manière approfondie pour vous apporter des solutions adaptées et rapides.

NOTRE POLITIQUE RSE

UNE STRATÉGIE NATIONALE

En tant qu'entreprise de services et après prise en compte de l'analyse de matérialité, RSM en France a défini sa stratégie RSE en donnant une place centrale aux piliers social et sociétal.

POLITIQUE SOCIALE : RSM EN FRANCE, L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE ÉCOSYSTÈME.

L'accompagnement, le développement et l'épanouissement des talents qui composent nos équipes est un des objectifs principaux de notre politique RSE qui nous a notamment amené à mettre en place un certain nombre d'actions et d'indicateurs sur :

- La mesure de la satisfaction du personnel (Nous avons mis en place avec l'aide d'un prestataire indépendant un baromètre social) ;
- L'égalité hommes/femmes (En termes de parité et de rémunérations) ;
- L'accompagnement des collaborateurs dans leur évolution professionnelle (accès à la formation, mobilité interne ou entre régions, évolution dans les missions confiées) ;
- La mise en place et le développement du télétravail ;
- Le développement des espaces de détente / bien-être / convivialité.



Index sur l'égalité
femmes-hommes
84/100



Plus de
110h
d'activités détente

72,5%

des collaborateurs trouvent que
RSM donne les moyens d'évolutions
professionnelles



91,6%

des collaborateurs plebiscitent la bonne
ambiance au sein de leur équipe.



82,2%

des collaborateurs recommandent
RSM comme une « bonne entreprise »
où travailler



NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

FONDATION RSM

Le réseau a lancé en juillet 2019 la Fondation RSM France, sous l'égide de la Fondation de France qui a pour objet de soutenir des projets d'intérêt général dans les domaines du handicap et de l'insertion professionnelle des personnes vulnérables.

RSM apporte son soutien et a d'ores et déjà mis à disposition ses collaborateurs afin de soutenir les projets de cinq associations dont :

- **Institut de l'Engagement** : insertion professionnelle des jeunes ;
- **Jaccede.com** : accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap ;

**FONDATION
RSM France**
Sous l'égide de la Fondation de France



**INSTITUT de
l'ENGAGEMENT**
pour l'insertion professionnelle des jeunes



SIGNATAIRE DU GLOBAL COMPACT

RSM en France est signataire du Global Compact, la plus large initiative mondiale en matière de responsabilité sociétale. Les entreprises signataires s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux.



Network France
WE SUPPORT

UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LA CITÉ

RSM s'engage dans des projets culturels en soutenant des établissements ambitieux dans chacune des régions où RSM est présent : l'Atelier des Lumières à Paris, le musée des Beaux-Arts de Lyon, le musée des Arts de Nantes, le château des ducs de Bretagne et le musée d'Unterlinden à Colmar. Nous sommes convaincus que le dialogue des cultures permet une ouverture sur le monde qui ne peut que nourrir notre imaginaire et notre réflexion.



4. Proposition du cadre d'intervention



Cadre d'intervention des CPTS dans l'appui à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles

Document de travail

Version 3 du 30 mars 2023

L'épidémie de covid a été une crise de longue durée qui a mobilisé tous les acteurs du système de santé et démontré que la gestion de crise n'était plus un sujet réservé exclusivement aux spécialistes de la prise en charge en urgence au sein des hôpitaux.

Les CPTS ont joué un rôle actif pendant cette crise, en particulier dans l'organisation de la vaccination préventive. Mais de façon générale, elles ont démontré qu'elles constituaient un lien pertinent entre les différents acteurs d'un territoire engagés dans la réponse aux situations sanitaires : les acteurs hospitaliers, les services de secours, les professionnels de santé libéraux, les acteurs du médico-social, les patients.

Cette légitimité acquise pendant la crise Covid a motivé la réflexion autour de l'engagement des CPTS dans les situations sanitaires exceptionnelles au sens large.

Ainsi la note d'information DGOS du 12 janvier 2023 relative à la mise en œuvre de l'avenant n°2 de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) des CPTS a introduit une nouvelle mission socle pour les CPTS autour de la gestion des crises sanitaires.

Cette mission se décline d'une part en un plan de crise devant être rédigé la première année et s'appuyant sur une trame nationale et d'autre part sur la mise en œuvre, les années suivantes des actions prévues dans le plan de crise. Il s'agit donc d'une démarche qui s'inscrit dans le temps et qui n'a pas vocation à être totalement stabilisée dès les premiers mois.

La trame nationale rappelle le cadre général de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, en particulier les 5 volets du dispositif ORSAN (Organisation de la Réponse du système de SANTé), et suggère une implication des CPTS à plusieurs étapes : l'anticipation, l'adaptation à la crise, le pilotage de la crise et le retour d'expérience, c'est à dire avant, pendant et après la crise.

Une situation sanitaire exceptionnelle (SSE) est définie comme une situation susceptible d'engendrer une augmentation importante de la demande de soins. Il peut s'agir d'un événement émergent, inhabituel et/ou méconnu qui dépasse le cadre de la gestion courante des alertes, au regard de son ampleur, de sa gravité

Josselin.vincent@ars.sante.fr

02 72 01 57 08

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233

44262 NANTES cedex 2

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

(en terme notamment d'impact sur la santé des populations, ou de fonctionnement du système de santé) pouvant aller jusqu'à la crise.

L'implication possible des CPTS n'est pas homogène en fonction de la typologie des crises, compte tenu de leur dynamique, du niveau de technicité requis dans la prise en charge des patients, des vulnérabilités ou au contraire des moyens existants sur les territoires, de l'organisation de la CPTS ou des spécialités voire des affinités des professionnels qui la composent.

En effet, certaines situations nécessitent une prise en charge aiguë et spécialisée, essentiellement hospitalière tandis que d'autres mobiliseront fortement la prise en charge ambulatoire.

- **Accueil massif de victimes (AMAVI):** Un événement massif, inattendu (attentat, incendie, accident majeur, émeutes...) générant un nombre important de victimes dépassant les capacités ordinaires des services d'urgences. L'activité est essentiellement hospitalière pour les victimes directes et aiguës, mais nécessite un renfort du secteur ambulatoire. L'enjeu est de réduire l'admission de soins non programmés non liés à l'événement afin de maximiser la capacité de prise en charge de victimes par les hôpitaux de 1^{er} et 2^{ème} ligne, mais également d'accompagner la prise en charge des victimes collatérales ;
- **Urgences médico-psychologiques (UMP):** Un événement traumatique affectant un groupe de personnes nécessitant un accompagnement psychologique de première intention ;
- **Epidémie – Evénement climatique, environnemental, épidémie saisonnière (EPI-CLIM) :** Un événement se déroulant sur une cinétique moyenne à longue, affectant un grand nombre de personnes et générant un besoin de prise en charge accru, , notamment de personnes vulnérables ou en risque de rupture de soins pour lequel un relais du système ambulatoire sera nécessaire (canicule, grippe, bronchiolite...) ;
- **Risque émergent et biologique (REB):** Un événement entraînant un besoin de prise en charge de patients atteints par un agent infectieux émergent (ex : Covid, Monkey Pox) et le cas échéant, la mise en œuvre d'une campagne de dépistage et/ou vaccination exceptionnelle. La prise en charge des premiers cas relève de l'expertise, mais l'extension du phénomène peut impacter le secteur ambulatoire (suivi de patients hospitalisés à domicile ou isolés, réalisation d'analyses biologiques) ;
- **Nucléaire, radiologique, chimique (NRC) :** Un événement nécessitant une prise en charge immédiate de patients atteints par un agent NRC et suivi à moyen ou long terme des effets induits. La prise en charge à court terme est technique et hospitalière, mais en cas de menace globale (ex : diffusion d'un panache radioactif) la stratégie de réponse impliquera la mobilisation du secteur ambulatoire (ex : distribution de comprimés d'iode, information de la population) ;
- **Altération de l'offre de soins :** Déstabilisation du fonctionnement ordinaire du système de santé, dont les conséquences peuvent aboutir à des situations analogues à celles mentionnées supra.

Josselin.vincent@ars.sante.fr

02 72 01 57 08

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233

44262 NANTES cedex 2

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

La méthode proposée pour l'élaboration des plans de crise des CPTS

L'engagement d'une CPTS dans la gestion de crise peut se traduire par un grand nombre de possibilités, fondées à la fois sur les ressources de la CPTS (professionnels, locaux, ...) et les besoins du territoire. L'idée est de rechercher la complémentarité avec les moyens de réponse à la crise disponibles sur le territoire, pour éviter les redondances ou les défauts de prise en charge.

La démarche proposée est la suivante :

- 1- Identification d'un référent ou d'un groupe projet au sein de la CPTS en charge de la démarche, faisant le lien avec les acteurs locaux, les représentants ARS et CPAM
- 2- Analyse de l'écosystème de la CPTS, décrivant au niveau du territoire de la CPTS la typologie de la population présente, une cartographie sommaire des risques et de l'impact possible sur le système de santé, une cartographie des ressources en soins (établissements, professionnels de ville), une analyse des vulnérabilités (gap analysis) correspondant à l'écart entre les risques potentiels et les ressources disponibles. Cette analyse menée en lien avec les acteurs du territoire de la CPTS permet de mieux identifier ce qui serait utile à l'échelle de la CPTS. Une trame d'élaboration de diagnostic des besoins sur le territoire est proposée en annexe 1.
- 3- Identification, au sein d'un champ des interventions possibles, celles sur lesquelles, il est pertinent que la CPTS s'engage pour compléter l'offre disponible sur le territoire. L'annexe 2 propose une liste d'activités sur lesquelles les CPTS doivent s'engager a minima (activité indispensables) et des activités sur lesquelles elles peuvent s'engager (activités optionnelles), au regard des éléments du diagnostic.
- 4- Négociation entre la CPTS, l'ARS et la CPAM sur les activités pertinentes retenues dans le plan de gestion de crise de la CPTS.

Cette démarche s'inscrit dans le calendrier suivant :

- Juin 2023 : la CPTS s'engage dans la démarche et mène la réflexion autour de la question : « *en quoi la CPTS est-elle pertinente sur le territoire en matière de gestion de crise ?* ». Pendant une période d'une année, la CPTS s'approprie les référentiels de connaissance autour de la gestion de crise grâce à des formations qui seront proposées, identifie les professionnels experts ou relais en la matière, amorce la constitution d'un réseau de professionnels au sein du territoire, alimente l'analyse des besoins sur le territoire et identifie les champs d'intervention de la gestion de crise sur lesquels elle est pertinente.
- Juin 2024 : la CPTS remet son plan de gestion de crise qui détermine les champs d'intervention sur lesquels elle est pertinente au regard des besoins du territoire et les modalités de mise en œuvre progressive de cette intervention pour les années à venir.
- A partir de juin 2024 : la CPTS met en œuvre son plan d'actions.

Josselin.vincent@ars.sante.fr

02 72 01 57 08

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233

44262 NANTES cedex 2

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

-

Pour mener à bien cette mission, l'Agence régionale de santé assure un accompagnement des CPTS, au travers :

- D'une proposition de structuration de la démarche (note de cadrage, identification des champs d'interventions possible de la CPTS en gestion de crise...)
- Un appui à la formation des CPTS en complément des offres de formation qui seront organisées au niveau national (en webinaire)
- Un relais dans la constitution des réseaux de partenaires à l'échelon local
- Des temps d'échanges périodiques avec les CPTS

Annexe 1 : Diagnostic des besoins et ressources disponibles au niveau de la CPTS

Ce diagnostic a pour objet d'identifier ce qui est utile à l'échelle de la CPTS, en identifiant d'une part les menaces qui pèsent sur le territoire et les besoins que cela induit en termes de prise en charge de crise, d'autre part les ressources disponibles pour y faire face, que ce soit au niveau hospitalier, ambulatoire, afin d'en déduire les besoins, sur lesquels il est pertinent que la CPTS s'engage, au regard de ses ressources propres.

1 – la population couverte par la CPTS : communes concernées, nombre d'habitants, part de personnes âgées dépendantes et vulnérables, enjeux spécifiques de santé du territoire.

2 – cartographie des menaces et risques génériques et spécifiques à la CPTS : fondée sur l'environnement naturel (risque inondation, submersion, canicule, incendie), technologique (activités industrielles à risque, infrastructures de transports), l'existence de grands rassemblements ou de menaces spécifiques. Cette cartographie peut être affinée au regard du SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques), portés par les SDIS.

3 – cartographie des ressources en santé du territoire : nombre et spécialités des établissements sanitaires, établissements médico-sociaux, nombre et typologie des professionnels de santé de ville sur le territoire (IDE, médecins, laboratoires, pharmacies, psychologues...)

4 – Analyse des vulnérabilités du territoire : écarts perceptibles entre les risques spécifiques du territoire et les ressources disponibles (prise en charge en urgence, prise en charge de personnes isolées dépendantes...)

5 – Cartographie des ressources spécifiques de la CPTS : professionnels composant la CPTS et moyens humains pouvant être affectés à la gestion des crises, locaux et possibilités d'aménagements des locaux (ex : pour prise en charge spécifique), équipements ou matériels particuliers, possibilités de téléconsultation. Il est possible de présenter sous la forme d'un tableau SWOT (en interne : forces, faibles ; en externe : menaces et opportunités).

En termes de démarche, il est préconisé de consulter les partenaires de la CPTS pour affiner ce diagnostic (hôpitaux de proximité, SDIS, DT-ARS, professionnels de ville).

L'objectif de la démarche est de déterminer en quoi la CPTS peut être utile en matière de gestion de crise et définir les axes sur lesquels il est pertinent que la CPTS s'engage.

Annexe 2 : activités possibles d'engagement des CPTS en matière de gestion de crise (I : indispensable ; O : optionnel)

Typologie des situations sanitaires exceptionnelles					
	Accueil massif de victimes (AMAVI)	Urgences médico-psychologiques (UMP)	Epidémie – Evénement climatique (EPI-CLIM)	Risque émergent et biologique (REB)	Nucléaire, radiologiques, chimique (NRC)
Actions d'anticipation et de préparation (I : indispensable, O : optionnelle)	Etat des lieux : I : Connaissance des acteurs et de leurs interactions : cellules de crise : ARS, préfecture, communales, cellules d'information des familles. I : Identification des circuits d'orientation des patients : établissements de santé selon leur catégorisation Réflexion sur les actions à mener par la CPTS : Actions possibles de la CPTS (circonstances de sollicitation, périmètre de réponse) : Exemples I : Identification des professionnels de la CPTS pouvant apporter un appui à la régulation, le cas échéant conventionnement avec l'établissement de proximité I : Identification des stocks de matériels ou dispositifs pouvant contribuer à la prise en charge de victimes O : Participation ou relais à des initiatives d'information, de formation des professionnels du secteur Formalisation des outils de réponse : I : Désignation de référent au sein de la CPTS pour ce type de situation I : Elaboration de procédures internes de réponse : modalités de réception de l'alerte, modalités de mobilisation des professionnels de santé pour les actions identifiées ci-dessus, modalités d'activation d'une cellule de crise O : Participation aux travaux de planification régionaux (ORSAN) O : Participation à des exercices de crise	Etat des lieux : I : Identification des acteurs de proximité en charge de la réponse à l'urgence médico-psychologique et de leurs interactions : SAMU, EPSM, CUMP, ARS I : Identification des circuits d'orientation des patients : établissements de santé selon leur catégorisation Réflexion sur les actions à mener par la CPTS : Actions possibles de la CPTS (circonstances de sollicitation, périmètre de réponse) : Exemples I : Identification des professionnels de la CPTS pouvant rejoindre l'équipe de la CUMP O : Participation ou relais à des initiatives d'information, formation des professionnels du secteur Formalisation des outils de réponse : I : Désignation de référent au sein de la CPTS pour ce type de situation O : Formations à la prise en charge de l'urgence médico-psychologique I : Elaboration de procédures internes de réponse : modalités de réception de l'alerte, modalités de mobilisation des professionnels de santé, modalités d'activation d'une cellule de crise O : Participation aux travaux de planification régionaux (ORSAN) O : Participation à des exercices de crise	Etat des lieux : I : Identification des acteurs de proximité en charge de la réponse à ces événements I : Identification des ressources expertes I : Identification des circuits d'orientation des patients : établissements de santé selon leur catégorisation Réflexion sur les actions à mener par la CPTS : Actions possibles de la CPTS (circonstances de sollicitation, périmètre de réponse) : Exemples I : Identification des patients vulnérables selon le type de situations (PHIV, patients avec besoin de soins réguliers...) O : Proposition d'organisation de filières de prises en charge spécifiques (ex : bronchite, grippe, épidémies vectorielles) I : Identification des stocks de matériels ou dispositifs pouvant contribuer à la prise en charge des patients O : Participation ou relais à des initiatives d'information, formation des professionnels du secteur Formalisation des outils de réponse : I : Désignation de référent au sein de la CPTS pour ce type de situation I : Elaboration de procédures internes de réponse : modalités de réception de l'alerte, modalités de mobilisation des professionnels de santé, modalités d'activation d'une cellule de crise O : Participation aux travaux de planification régionaux (ORSAN) O : Participation à des exercices de crise	Etat des lieux : I : Identification des acteurs de proximité en charge de la réponse à ces événements et de leurs interactions I : Identification des ressources expertes I : Identification des capacités d'analyses et de diagnostic de proximité I : Identification des circuits d'orientation des patients : établissements de santé selon leur catégorisation I : Connaissance des menaces et vulnérabilités de la région Réflexion sur les actions à mener par la CPTS : Actions possibles de la CPTS (circonstances de sollicitation, périmètre de réponse) : Exemples O : Participation à des réseaux sentinelles O : Proposition d'organisation de filières de prises en charge spécifiques (ex : grippe aviaire) I : Identification des stocks de matériels ou dispositifs pouvant contribuer à la prise en charge des patients O : Participation ou relais à des initiatives d'information, formation des professionnels du secteur Formalisation des outils de réponse : I : Désignation de référent au sein de la CPTS pour ce type de situation I : Elaboration de procédures internes de réponse : modalités de réception de l'alerte, modalités de mobilisation des professionnels de santé, modalités d'activation d'une cellule de crise O : Participation aux travaux de planification régionaux (ORSAN) O : Participation à des exercices de crise	Etat des lieux : I : Identification des acteurs de proximité en charge de la réponse à ces événements et de leurs interactions I : Identification des ressources expertes I : Identification des circuits d'orientation des patients : établissements de santé selon leur catégorisation I : Connaissance des menaces et vulnérabilités de la région Réflexion sur les actions à mener par la CPTS : Actions possibles de la CPTS (circonstances de sollicitation, périmètre de réponse) : Exemples O : Proposition d'organisation de filières de prises en charge spécifiques de patients en post exposition I : Identification des stocks de matériels ou dispositifs pouvant contribuer à la prise en charge de victimes ou le suivi en post exposition O : Participation ou relais à des initiatives d'information, formation des professionnels du secteur Formalisation des outils de réponse : I : Désignation de référent au sein de la CPTS pour ce type de situation I : Elaboration de procédures internes de réponse : modalités de réception de l'alerte, modalités de mobilisation des professionnels de santé, modalités d'activation d'une cellule de crise O : Participation aux travaux de planification régionaux O : Participation à des exercices de crise

Typologie des situations sanitaires exceptionnelles					
	Accueil massif de victimes (AMAVI)	Urgences médico-psychologiques (UMP)	Epidémie – Evénement climatique (EPI-CLIM)	Risque émergent et biologique (REB)	Nucléaire, radiologiques, chimique (NRC)
Actions d'adaptation et de pilotage de la crise (I : indispensable, O : optionnelle)	I : Appui à l'orientation des patients, dans l'optique d'éviter l'embolisation des services d'urgence O : Appui à la régulation hospitalière O : Appui à la cellule de crise communale O : Appui à la mise en œuvre de dispositif exceptionnel de soins (ex : dispensaire temporaire IRMA) O : Appui à la prise en charge de victimes légères, ou collatérales O : Relais de l'information des familles O : Participation à des actions d'information, de sensibilisation, de surveillance en lien avec l'événement I : Renforcement du relai de la prise en charge des soins non programmés, rattrapage des actes médicaux de soins, de dépistage ou diagnostic ayant cumulé un retard à la suite d'une SSE ayant compliqué l'accès aux soins O : Participation à des actions d'aller vers les patients éloignés du soin	I : Appui à l'orientation des impliqués O : Participation le cas échéant aux interventions de la CUMP O : Relais de l'information des familles O : Participation à des actions d'aller vers les patients éloignés du soin	I : Prise en charge initiale des patients et orientation le cas échéant vers les filières spécialisées O : Accroissement des capacités de prise en charge de patients (horaires, flux), O : Participation à des actions de prophylaxie collective (vaccination, dépistage, suivi de patients à domicile, suivi d'exposition environnementales) le cas échéant en inter-structures O : Participation à des actions d'information, de sensibilisation, de surveillance en lien avec l'événement (ex : délivrance d'informations aux patients sur les principales recommandations de prévention) O : Participation à des actions de surveillance ou de veille sanitaire I : Renforcement du relai de la prise en charge des soins non programmés, rattrapage des actes médicaux de soins, de dépistage ou diagnostic ayant cumulé un retard à la suite d'une SSE ayant compliqué l'accès aux soins I : Appui à l'identification des patients vulnérables (personnes âgées isolées) ou en risque de rupture de soins nécessitant une prise en charge spécifique O : Participation à des actions d'aller vers les patients éloignés du soin	O : Prise en charge initiale des patients (ex : Monkey Pox) et orientation le cas échéant vers les filières spécialisées O : Accroissement des capacités de prise en charge de patients (horaires, flux), I : Participation à des actions de prophylaxie collective (vaccination, dépistage, suivi de patients à domicile), le cas échéant en inter-structures O : Participation à des actions d'information, de sensibilisation, de surveillance en lien avec l'événement (ex : délivrance d'informations aux patients sur les principales recommandations de prévention, de protection individuelle) O : Participation à des actions de surveillance ou de veille sanitaire I : Renforcement du relai de la prise en charge des soins non programmés, rattrapage des actes médicaux de soins, de dépistage ou diagnostic ayant cumulé un retard à la suite d'une SSE ayant compliqué l'accès aux soins I : Appui à l'identification des patients vulnérables, à risque ou nécessitant une prise en charge spécifique O : Participation à des actions d'aller vers les patients éloignés du soin	O : Prise en charge initiale des patients et orientation le cas échéant vers les filières spécialisées O : Participation à des actions de prophylaxie collective (remise de comprimés d'iode, antidotes, dépistages, suivi de patients à domicile), le cas échéant en inter-structures O : Participation à des actions d'information, de sensibilisation, de surveillance en lien avec l'événement (ex : délivrance d'informations aux patients sur les principales recommandations de prévention, de protection individuelle) O : Participation à des actions de surveillance ou de veille sanitaire I : Appui à l'identification des patients vulnérables ou nécessitant une prise en charge spécifique O : Participation à des actions d'aller vers les patients éloignés du soin
Actions de retour d'expérience (I : indispensable, O : optionnelle)	O : Elaboration d'un retour d'expérience sur la participation de la CPTS à la situation exceptionnelle et diffusion de celui-ci O : Engagement des démarches visant à atténuer les facteurs de vulnérabilité identifiés dans le retour d'expérience O : Participation à des retours d'expérience territoriaux	O : Elaboration d'un retour d'expérience sur la participation de la CPTS à la situation exceptionnelle et diffusion de celui-ci O : Engagement des démarches visant à atténuer les facteurs de vulnérabilité identifiés dans le retour d'expérience O : Participation à des retours d'expérience territoriaux	O : Elaboration d'un retour d'expérience sur la participation de la CPTS à la situation exceptionnelle et diffusion de celui-ci O : Engagement des démarches visant à atténuer les facteurs de vulnérabilité identifiés dans le retour d'expérience O : Participation à des retours d'expérience territoriaux	O : Elaboration d'un retour d'expérience sur la participation de la CPTS à la situation exceptionnelle et diffusion de celui-ci O : Engagement des démarches visant à atténuer les facteurs de vulnérabilité identifiés dans le retour d'expérience O : Participation à des retours d'expérience territoriaux	O : Elaboration d'un retour d'expérience sur la participation de la CPTS à la situation exceptionnelle et diffusion de celui-ci O : Engagement des démarches visant à atténuer les facteurs de vulnérabilité identifiés dans le retour d'expérience O : Participation à des retours d'expérience territoriaux

¹ Les établissements de santé sont catégorisés selon leur capacité de réponse aux différents risques. Ainsi les Etablissements de santé de référence régionaux sont les experts pour la prise en charge sur leur risque de référence, les établissements de santé de 1^{ère} ligne par risque sont ceux qui seront mobilisés en première intention pour la prise en charge des patients/victimes, les 2^{ème} lignes ont une capacité de réponse et de prise en charge réelle mais moins spécialisée et ont pour principal objectif d'accueillir des transferts de patients pour libérer des places pour les victimes dans les établissements de 1^{ère} ligne. Les établissements de 3^{ème} ligne ont uniquement une vocation de recours pour des transferts de patients. La catégorisation des établissements est arrêtée par l'ARS selon des critères précis par type de risque.